



Doc. 13060
30 novembre 2012

Droits de l'homme et tribunaux des affaires familiales

Amendement¹ n° 8

Remplacer le titre actuel par le titre suivant :

« Les tribunaux des affaires familiales et l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Note explicative

Le texte du projet de résolution n'est pas en lien direct avec le titre d'origine, mais fait plutôt référence à l'intérêt supérieur des enfants et à la protection de celui-ci par les tribunaux des affaires familiales.

Déposé par:

MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
GHILETCHI Valeriu, République de Moldova, PPE/DC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC

1. 2012 - Commission permanente de novembre

